

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### SEANCE DU LUNDI TROIS JUIN DEUX MILLE DIX NEUF

**Présents :** Mesdames LAUZERAL Marianne, LE GALES Audrey et Isabelle GARCIA-RIBET;

Messieurs : CABAL Guillaume, DARAUD Sébastien, FABRIS Marcel, GHIRARDO Roger, GRYCZA Daniel, ROUJAS Gérard et SOULA Eric.

**Secrétaire de séance :** Mr CABAL Guillaume

### *Ordre du jour :*

➤ **Remplacement du délégué communal au SMEA :**

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal doit annuler la délibération du 04 février 2019 qui, de par sa rédaction, remettait en cause les décisions prises au niveau du bureau du SMEA. Il est proposé de ne voter que le remplacement de Monsieur Jean-Claude VABRE.

Monsieur Eric SOULA étant candidat, Monsieur le Maire soumet au vote sa candidature.

POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Le conseil municipal prend la délibération pour désigner Monsieur Eric SOULA 3ème représentant de la commune de Peyssies au SMEA-Reseau31

Les délégués au SMEA sont donc : M GRYCZA Daniel  
M FABRIS Marcel  
M SOULA Eric

➤ **Achat de 268 m<sup>2</sup> aux consorts JAVERZAC :**

Messieurs Roger GHIRARDO et Marcel FABRIS font un état de leur rencontre avec Madame JAVERZAC. De ces discussions, il est proposé que, en lieu et place de l'achat des 268 m<sup>2</sup> de terrain, la Mairie prenne à sa charge :

- \* les frais de raccordement au réseau d'eaux usées
- \* les frais de succession
- \* les frais de levée d'hypothèque

Monsieur le Maire soumet au vote sa candidature.

POUR	08
CONTRE	0
ABSTENTION	02

Le conseil municipal prend la délibération pour financer, moyennant la cession des 268 m<sup>2</sup> : les frais de raccordement au réseau d'eaux usées, les frais de succession et les frais de levée d'hypothèque.

➤ **Achat de 107 m<sup>2</sup> à Madame et Monsieur MARTINUZZI :**

Vu la délibération prise le 09 mai 2016 pour acquérir une surface de 107 m<sup>2</sup> correspondant à la parcelle n° B1479 appartenant à Mr et Mme MARTINUZZI ;  
Vu la délibération prise le 04 mars 2019 pour retenir l'entreprise CALIZ afin de brancher la propriété de Mr et Mme MARTINUZZI au réseau d'eaux usées ;

Monsieur Guillaume CABAL rappelle les conditions négociées, à savoir :

- la mairie prend à sa charge :
  - les frais de raccordement au réseau d'eaux usées ;
  - les frais de notaire pour l'acquisition des 107 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire informe qu'il faut reprendre une nouvelle délibération car la précédente est trop ancienne.

Monsieur le Maire soumet au vote sa candidature.

POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Le conseil municipal prend la délibération pour financer, moyennant la cession des 107 m<sup>2</sup> :

- les frais de raccordement au réseau d'eaux usées ;
- les frais de notaire pour l'acquisition des 107 m<sup>2</sup>.

et autoriser Monsieur le Maire à signer le sous-seing privé et l'acte de vente ainsi que tout document afférent à cette vente.

➤ **Projet de construction d'un bâtiment communal :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une rencontre est prévue avec l'exploitante de l'épicerie du village et la commission des bâtiments pour engager une réflexion en vue d'un projet de construction d'un bâtiment communal qui pourrait être loué ou vendu à l'exploitante.

Cette rencontre pourrait avoir lieu le mardi 04 juin 2019 à 20h30,

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

Le conseil municipal approuve cette démarche et donne son accord de principe.

POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Monsieur Roger GHIRARDO sera l'interlocuteur de l'exploitante de l'Épicerie

➤ **Nouvelle Ecole - Planification :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'objectif de la date du dépôt du permis de construire est d'octobre 2019 afin d'être compatible avec le délai de dépôt du dossier de demande de la subvention auprès de l'Etat (DETR).

La commission doit se réunir le 18 juin à 17h pour travailler sur le cahier des charges.

Ce dernier sera présenté par la suite à l'architecte.

L'implantation et l'orientation du bâtiment devra être réglé en premier. Les enjeux sur la thermie sont au cœur du débat.

➤ **Compteur LINKY :**

A la demande de certains administrés, Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'une réunion publique sera organisée sur ce sujet à la rentrée de septembre 2019 par l'association TERRE NETTE.

Le rôle de la mairie sera de mettre à disposition, gracieusement la salle polyvalente, de photocopier l'invitation et de la distribuer.

➤ **Manifestations Estivales sur la commune :**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal les évènements à venir dans les prochaines semaines :

- Samedi 08 juin : Concours des Ecoles départementales de Pêche
- Vendredi 14 juin : Fête de l'Ecole - Kermesse
- Samedi 22 et Dimanche 23 juin : Fête de la Musique organisée par C-Line Festival sur le site des Lacs
- Jeudi 18 juillet : Passage du Tour de France
- Samedi 21 et Dimanche 22 juillet : Foire expo des Vieux Pistons
- du Vendredi 23 au lundi 26 août : Fête Locale
- Dimanche 08 septembre : Motocross

➤ **Questions diverses :**

➤ **Bâtiment Communal des Lacs**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le contrôle du bon fonctionnement de la micro-station incombe au locataire conformément à la convention signée entre les deux parties.

➤ **Contrat de Monsieur BERGOZZA**

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de Mr BERGOZZA arrive à son terme le 19 juillet 2019.

Messieurs Roger GHIRARDO et Marcel FABRIS proposent de conserver cet emploi.

Monsieur Guillaume CABAL indique au conseil qu'une étude financière sera engagée dans le mois.

**Prochaine séance ordinaire du Conseil Municipal : Mardi 09 juillet 2019 à 20h30.**

**\*\*\*\*\* FIN DE SEANCE : 22h10 \*\*\*\*\***